

VERMILION REP SAS

Recherche et Exploitation Pétrolières
1762 Route de Pontenx 40160 Parentis-en-Born
Tel : +33 (0) 5 58 82 95 00 -
Fax : +33 (0) 5 58 82 95 82
Mail : vrep@vermilionenergy.com

VERMILION
ENERGY



VERMILION PYRÉNÉES SAS

Recherche et Exploitation Pétrolières
1762 Route de Pontenx 40160 Parentis-en-Born
Tel : +33 (0) 5 58 82 95 00 -
Fax : +33 (0) 5 58 82 95 82
Mail : vrep@vermilionenergy.com

VERMILION
ENERGY



DGEC/SD2/2A
Exploration et production hydrocarbure
COURRIER ARRIVÉ

14 MAI 2021

2A/2021/05/024

**Madame Barbara Pompili, Ministre chargée des Mines,
Ministre de la Transition Ecologique**

**Monsieur Bruno Le Maire, Ministre chargé des Mines,
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance**

Direction Générale de l'Energie et du Climat
Bureau Ressources Énergétiques du Sous-Sol
DGEC/DE/SD2/2A
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Nos refs. : VREP/138/2021/IG
Courrier recommandé avec AR n° 8U 0173 893731 6
Affaire suivie par : Romain LAUTIER
Tél : 05 58 82 95 28
rlautier@vermilionenergy.com

Parentis-en-Born, le 5 mai 2021

**Objet : Demande de prolongation de la validité de la concession de mines d'hydrocarbures
liquides ou gazeux dite « Concession d'Itteville »**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Je soussigné,

Sylvain NOTHHELPER, de nationalité française, domicilié au 261 chemin du Fort Sainte-
Marguerite 83130 La Garde (France), agissant en qualité de :

- Directeur Général de VERMILION REP SAS (société par actions simplifiée) au capital de 126.525.000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 410 964 837, ayant son siège social à Parentis-en-Born (40160) - 1762 Route de Pontenx,
- Directeur Général de VERMILION PYRÉNÉES SAS (Société par Actions Simplifiée) au capital de 71 981 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 478 826 316, ayant son siège social à Parentis-en-Born (40160) - 1762 Route de Pontenx.

Etant préalablement exposé que :

- la « concession d'Itteville » a été octroyée par décret du 30 avril 1998 (Journal Officiel du 7 mai 1998 au profit des sociétés ELF AQUITAINE PRODUCTION, ESSO REP et PÉTROREP pour une durée de 25 ans, sur une superficie de 46,48 km²,

- une première mutation de la « concession d'Itteville » a été accordée aux sociétés ELF AQUITAINE EXPLORATION PRODUCTION FRANCE et ESSO REP par arrêté ministériel du 2 septembre 1999 (Journal Officiel du 11 septembre 1999),
- une seconde mutation de la « concession d'Itteville » a été accordée aux sociétés VERMILION REP SAS et TOTAL E&P France par arrêté ministériel du 26 mai 2008 (Journal Officiel du 5 juin 2008),
- une troisième mutation de la « concession d'Itteville » a été accordée aux sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS par arrêté ministériel du 21 octobre 2013 (Journal Officiel du 26 octobre 2013),

ai l'honneur de solliciter, au nom et pour le compte des sociétés VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS, conjointes et solidaires, et en application des dispositions de l'article L142-7 du Code Minier et de l'article 46 du décret n° 2006-648, la prolongation de validité de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession d'Itteville ».

La présente demande de prolongation de validité de la concession est effectuée:

- sur la **superficie initiale de la concession,**
- **jusqu'au 1er janvier 2040,** en application de l'article L. 111-9 du code minier créé par l'article 4 de la loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures ; ceci en dépit de profils prévisibles de production des réserves du gisement et de perspectives de développement pouvant justifier une extraction au-delà de 2040.

A l'appui de notre requête, nous vous prions de trouver ci-joint les documents suivants, par analogie aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes.

- 1) renseignements et pièces nécessaires à l'identification des demandeurs (VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS), à savoir :
Pièce jointe n°1
 - ① les renseignements administratifs ;
 - ② un exemplaire certifié conforme des statuts de chacune des sociétés ;
 - ③ une justification des pouvoirs de signature de chacun des demandeurs ;
 - ④ l'acte de constitution des sociétés.

- 2) un exemplaire de la carte à l'échelle du 1/100 000^e et cinq exemplaires de la carte à l'échelle du 1/25 000^e, sur lesquels sont précisés le périmètre de la demande de prolongation et les points géographiques servant à le définir ;
Pièce jointe n°2

- | | |
|--|------------------|
| 3) un mémoire détaillé indiquant les travaux déjà effectués, leurs résultats, précisant l'atteinte des objectifs de la demande initiale, et justifiant le choix du périmètre sollicité ; | Pièce jointe n°3 |
| 4) le descriptif des travaux d'exploitation envisagés ; | Pièce jointe n°4 |
| 5) une note de synthèse technique et environnementale (valant notice d'impact) ; | Pièce jointe n°5 |
| 6) justifications des capacités techniques de VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS comprenant les renseignements sur les titres miniers dont chaque demandeur est titulaire ou amodiatraire et ceux pour lesquels il a introduit des demandes en cours d'instruction ; | Pièce jointe n°6 |
| 7) justifications des capacités financières de VERMILION REP SAS et VERMILION PYRÉNÉES SAS ; | Pièce jointe n°7 |
| 8) les engagements conformes à l'article L132-2 du Code Minier (Nouveau) et à l'article 43-5 du décret n°2006-648 relatif aux titres miniers et aux sites de stockage souterrain. | Pièce jointe n°8 |

Nous joignons à votre intention une copie de la présente demande, ainsi qu'un dossier « allégé » composé d'une copie de la lettre de demande, les documents cartographiques, auxquels VERMILION a souhaité ajouter une note de synthèse technique et environnementale (valant notice d'impact).

Par ailleurs, par analogie à l'arrêté ministériel du 28 juillet 1995, nous adressons une copie de la présente demande et un dossier allégé à Madame la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France, ainsi qu'un dossier allégé à Monsieur le Préfet du département de l'Essonne.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur les Ministres, en notre plus haute considération.

Pour VERMILION REP SAS



Sylvain NOTHHELFER
Directeur Général

Pour VERMILION PYRÉNÉES SAS



Sylvain NOTHHELFER
Directeur Général

PJ : La demande originale et ses annexes + 1 copie de la demande + 1 dossier allégé
1 Clef USB contenant la demande et ses annexes + le dossier allégé

/rl

 **colissimo** N°8U01738937316



Détail de toutes les étapes

DATES

vendredi 14 mai

mardi 11 mai

mardi 11 mai

lundi 10 mai

samedi 8 mai

vendredi 7 mai

ÉTAPES

Votre colis est livré.

Votre colis est livré à l'accueil.

Votre colis est dans le site de livraison qui dessert votre adresse. Nous le préparons pour le mettre en livraison.

Votre colis est en transit sur nos plateformes logistiques pour vous être livré le plus rapidement possible.

Votre colis est en transit sur nos plateformes logistiques pour vous être livré le plus rapidement possible.

Votre colis a été déposé dans un point postal.